



CCI BORDEAUX
GIRONDE



CRÉER SON ENTREPRISE

BUSINESS PLAN & FINANCEMENTS

Bénéficiez de notre accompagnement personnalisé pour valider la faisabilité de votre projet et obtenir les financements adaptés à votre besoin.

Contact

CCI Bordeaux Gironde
Service Relation Client
Tél. 05 56 79 5000
relationclient@bordeauxgironde.cci.fr

€ Tarif

A partir de 1000 € HT
Sur devis, sur la base de
710€HT/jour

Financement

Possibilité de prise en charge de l'accompagnement à 100% par la CCI Bordeaux Gironde, la région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne via le Dispositif Entreprendre

Durée

Plusieurs entretiens individuels et un rendez-vous bancaire

Publics

Créateurs d'entreprise, porteurs de projet, quelle que soit la taille de l'entreprise, dans les secteurs du commerce, des services ou de l'industrie, en Gironde

Objectifs du conseil en création d'entreprise

- Valider la viabilité et la solidité financière de votre dossier
- Être accompagné pour valoriser et défendre votre projet d'entreprise
- Obtenir les financements adaptés auprès des bons organismes

Livrables remis au créateur d'entreprise

Vous recevez les documents suivants, qui sont personnalisés par le conseiller avec vos informations :

- Business plan ou dossier de synthèse du projet (genèse du projet, profil de l'entrepreneur, étude de marché, organisation et stratégies opérationnelles)
- Prévisionnel financier sur 3 ans (compte de résultat, plan de financement, plan de trésorerie, seuil de rentabilité, soldes intermédiaires de gestion)
- Fiche patrimoniale
- Dossier administratif bancaire

Avantages de l'aide à la création par la CCI

- Optimiser ses chances de financer son projet
- Sécuriser son parcours de création, étape par étape
- Définir un projet d'entreprise plus solide
- Savoir mieux défendre et valoriser son projet
- Gagner en crédibilité auprès des financeurs
- Se libérer du temps pour effectuer d'autres tâches décisives en phase de création (recrutement, recherche locaux, étude de marché, etc.)

Etapas de



l'accompagnement pour créer son entreprise

Vous êtes conseillé et accompagné pour sécuriser votre parcours et augmenter vos chances de succès. L'accompagnement à la création d'entreprise se déroule en 2 étapes. Vous participez à plusieurs entretiens individuels avec un conseiller(e) spécialisé(e) en entrepreneuriat à la CCI.

1. Etude du modèle économique et réalisation du business plan

Première étape, nous vous accompagnons pour valider la faisabilité du projet et à rédiger un business plan (ou plan d'affaires). Ce travail sert à structurer votre projet d'entreprise, mais aussi à le présenter aux financeurs.

- Analyse de l'adéquation personne/projet
- Validation du modèle économique et financier du projet
- Etude et définition de la stratégie d'entreprise globale
- Préconisations sur les zones de risques, atouts/faiblesses
- Choix du statut juridique
- Elaboration du business plan ou dossier de synthèse qui permet de présenter le projet aux futurs partenaires financiers et opérationnels
- Elaboration du plan de financement et du prévisionnel financier sur 3 ans

2. Accompagnement pour obtenir un financement

Deuxième étape, la recherche de financement. Nous mettons à votre disposition notre connaissance fine de l'écosystème de la création d'entreprise en Gironde, en vous aidant à interroger les bons partenaires financiers, publics ou privés.

- Identification et sélection des partenaires financiers (banques, investisseurs, collectivités territoriales, etc.)
- Envoi du dossier, suivi et mise en relation auprès des financeurs retenus
- Préparation du rendez-vous bancaire
- Aide à la négociation avec la banque
- Présence du conseiller à vos côtés lors d'un rendez-vous bancaire